

Séance du 4 juin 2018

Le quatre juin deux mil dix-huit à 18 heures 15, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Hubert ZOUTU, Maire de la commune.

Étaient présents :

AMETTE Isabelle, BAILLIVET Romain, BONNAIRE Nathalie, CHERVEL Alain, LE PELLETIER Laurence, MBONGO MBAPPE Camille, PIEDNOEL Frédérique, TRAISNEL Mathieu,

Étaient Absents excusés :

DUMETS Sylvie a donné pouvoir à Mme Frédérique PIEDNOEL

Étaient Absents :

M. LE BOURDONNEC Michel, Mme POSTEL Véronique, M. DROGUET Frédéric, Mme VINCENT-SULLY Maggy Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

Madame AMETTE Isabelle, a été nommée secrétaire de séance

Subventions 2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes de subvention des associations communales et hors commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'attribution de 4 330 € de subvention :

- Souvenir Français	50 €
- CFAIE Val de Reuil	60 €
- S.P.A	50 €
- Resto du cœur	50 €
- Amicale des cheminots	30 €
- Charline	50 €
- APF	50 €
- ACPG	400 €
- Courir à HEUDEBOUVILLE	1000 €
- L'Association l'Atelier	500 €
- Association de Loisirs des Anciens	1 200 €
- Collectif Tiers Monde	500 €
- AFM	50 €
- Croix Rouge Française	50 €
- Vie et espoir	50 €
- MFR	60 €
- Sclérose en plaques	50 €
- Acquigny Judo	100 €
- Préhandys	30 €

Soit un total de 4 330 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Versement de la subvention au collectif Tiers-Monde pour la réalisation d'un module de trois classes à l'Ecole Publique de SEKANDJI

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- le projet de création d'un module de 3 classes pour l'école publique de SEKANDJI,
- que ce projet sera financé conjointement entre la CASE, le Collectif Tiers Monde, la commune de SEME-PODJI et la commune de Heudebouville,
- que le Conseil Municipal a voté par délibération n°17/48 le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 13871 € sur 2 années soit 6935,50 € en 2017 et 6935,50 € en 2018 au profit du Collectif Tiers Monde afin de financer ce projet.
- que le Conseil Municipal a approuvé par délibération 2017/67 les conventions fixant les modalités techniques, administratives et financières de ce projet.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le versement de la subvention exceptionnelle initialement prévu sur 2 années 2017 et 2018 n'a pu se faire.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette subvention d'un montant total de 13 871 € sur l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal :

- approuve le versement de la subvention sur l'année 2018,
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Envoi de matériel au Bénin

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture d'un montant total de 718 € correspondant aux frais d'envoi de matériel électrique d'occasion (Transformateurs) au Bénin ainsi que du Matériel Scolaire collecté par l'Association Collectif Tiers-Monde.

Il rappelle à cette occasion le partenariat existant entre la commune de Heudebouville et le Bénin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Collectif Tiers Monde a procédé au paiement intégral de la facture,

Considérant que ce n'est pas à l'Association de supporter les frais d'envoi du matériel électrique, Monsieur le Maire demande une prise en charge, par le biais d'un versement de subvention exceptionnelle, de cette facture de la manière suivante : 2/3 Mairie soit 468,67 € et 1/3 Association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité des présents et représentés, d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 468,67 € à l'Association Collectif Tiers-Monde.
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CREATION D'EMPLOI PERMANENT - Emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-4° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

la création de 3 postes d'Agent d'entretien polyvalent en milieu rural d'une durée hebdomadaire inférieure au mi-temps.

Ces emplois seront occupés par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les agents devront justifier d'une expérience professionnelle et la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Arrivée de Madame Sylvie DUMETS

Devis pose d'une balançoire

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la balançoire neuve à installer dans l'espace de jeux situé à la mairie.

Il informe le Conseil Municipal qu'un devis de pose a été demandé à KOMPAN, vendeur de cette balançoire, afin d'assurer la sécurité du montage et la garantie de ce matériel.

Le devis de pose s'élève à 1254 € HT soit 1504,80 € TTC.

Le Conseil Municipal par 9 voix pour et 1 abstention :

- Approuve le devis de Kompan,
- Autorise le Maire à signer ce devis et tous documents se rapportant à ce dossier.

Devis pose de Gabion – Terrain Multisports

Madame Sylvie DUMETS, Adjointe au Maire présente 3 devis pour la pose de gabion au terrain multisport afin d'éviter que des véhicules ne montent sur le trottoir pour aller jusqu'au terrain de foot.

Il a été demandé aux entreprises la fourniture et la pose de gabion (de dimension 2 mètres x 50 cm x 50 cm).

Le montant des devis s'élève à :

1^{er} devis : 3 450 € HT
2^{ème} devis : 4 988,40 € HT
3^{ème} devis : 3 236,25 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le devis n°3 (Entreprise LDTP) d'un montant de 3236,25 € HT,
- Autorise le Maire à le signer.

Information décision du Maire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 18 mars 2014 le Conseil Municipal a laissé au Maire un certain nombre de délégation, entre autre la possibilité de prononcer la délivrance et la reprise de concession dans le cimetière municipal.

Le Maire informe donc son Conseil Municipal qu'il a accordé suite à la demande d'aide de l'un de ses administré, une concession dans le cimetière, pour une durée de 10 ans à titre gratuit.

Madame PIEDNOEL, Adjoint chargée du cimetière informe par ailleurs le Conseil Municipal, d'une reprise de concession suite à la vente d'un emplacement dans le cimetière. Le montant de cette reprise s'élève à 1 015 € TTC.

Emprunt – Financement des travaux de la Tour du Clocher de l'Eglise Saint-Valérien

Madame Frédérique PIEDNOEL, Adjointe au Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après : « Travaux de Restauration de la Tour du Clocher de l'Eglise Saint Valérien », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000,00 EUR.

Plusieurs organismes financiers ont été sollicités pour le financement de cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 400 000,00EUR
Durée du contrat de prêt : 10 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements et notamment les travaux de restauration de la tour du clocher de l'Eglise Saint-Valérien
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,98%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Affaires et questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le notaire a pris contact avec la mairie, dans le cadre de la vente du terrain du Roy. Le Conseil Municipal sera à nouveau réuni, pour autoriser le Maire à signer le compromis de vente de ce terrain avec la société AMEX.
- que la commission de sécurité a effectué un contrôle au restaurant « Aux 100 bornes de Paris », et qu'un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation a été émis à l'encontre de cet établissement. Des travaux devront être entrepris par le propriétaire pour lever cet avis.
- d'une réunion sur les déclarations de projets pour les terrains du Sang-Mêlé et du Futur Groupe Scolaire en vue de leur déclassement au PLU. Le Maire informera le Conseil Municipal au fur et à mesure des discussions avec les services de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et du Bureau d'étude en charge de ce dossier.
- que Monsieur Dominique ARROYO, Agent Technique communal depuis 1992 a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2018.

Madame Frédérique PIEDNOEL informe le Conseil Municipal :

- que dans le cadre des travaux de restauration de la tour du clocher de l'église Saint Valérien, la descente des cloches est prévue fin août 2018. Monsieur le Maire précise au Conseil que la rue de la croix roger sera barrée à la circulation, du bar Saint-Valéry au parking de la Mairie, à compter du 25 juin 2018 pour une durée minimum de 9 mois.
- de l'inscription aux journées du Patrimoine qui se dérouleront les samedi 15 et Dimanche 16 Septembre. A cette occasion l'église sera ouverte à la population de 10h à 12h et de 14h à 17h30. Un doodle sera mis en place, afin que les membres du Conseil puissent assurer les permanences d'ouverture.

Monsieur Romain BAILLIVET, conseiller municipal souhaite savoir si la mairie reconduit les emplois jeunes cet été. Monsieur le Maire, indique que suite à la fin des contrats aidés, le personnel en place n'a pas les moyens d'assurer l'encadrement des jeunes, il est impossible de reconduire cette opération cette année.

Monsieur Alain CHERVEL, conseiller municipal, souhaite connaître l'état d'avancement des travaux de l'escalier. Madame Sylvie DUMETS, Adjointe en charge de ce dossier indique que l'entreprise LEBLANC a pris du retard dans la fourniture des plans de pose. La fin des travaux est prévue au 31 juillet 2018.

Réunions à venir :

- 12 juin 2018 18 h : Réunion publique de présentation à la population du futur Groupe Scolaire,
- 13 juin 2018 : Réunion d'information sur les compteurs LINKY
- 5 juillet 2018 : Réunion de restitution de l'analyse APD du Groupe Scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.